



Le 31 août 2010 DG/ck

RELEVÉ DES DÉCISIONS DE LA SÉANCE
DU CONSEIL PARTICIPATIF DE LA FACULTÉ
DU 26 MAI 2010

Corps professoral

MM. A. Flückiger, P.-Y. Greber, S. Marchand, H. Peter, T. Tanquerel.

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche

MM. P. Avramov, D. Krähenbühl, Mme E. McGregor, MM. K. Mirfakhraei (président), R. Oproui.

Corps des étudiants

MM. R. Bucheler, P. Rouiller (vice-président), Mme L. Suva.

Corps du personnel administratif et technique

Mme N. Crausaz, M. G. Muja, Mme N. Trunk.

Assistent avec voix consultative

MM. C. Bovet, doyen, D. Gfeller, administrateur,
Mmes B. Bertossa, C. Gidari-Wassmer, conseillères aux études.

Excusés : Mmes M. Baddeley, C. Chappuis, MM. T. Kadner, A. Keller, M. Sassoli.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 mars 2010

Le président, M. K. Mirfakhraei, apporte une correction au point n° 2, (compte rendu de la rencontre avec le bureau de l'Assemblée de l'Université), en précisant que ce sont les représentants du corps *des étudiants du bureau de l'Assemblée de l'Université* qui se sont exprimés favorablement au transfert des compétences des collèges de professeurs au profit des conseils participatifs des facultés.

Cette modification apportée, le procès-verbal est approuvé.

2. Nomination des présidents de section

Le Conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité la nomination de la prof. U. Cassani, en qualité de présidente de la section de droit public, du 15 juillet 2010 au 14 juillet 2011.

La prof. U. Cassani envisageant de demander un congé scientifique, son mandat prendra donc fin une année plus tôt.

Le Conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité la nomination du prof. N. Jeandin, en qualité de président de la section de droit privé, du 15 juillet 2010 au 14 juillet 2012.

3. Démission des prof. U. Cassani et N. Jeandin en tant que membres du Conseil participatif

Un représentant du corps intermédiaire à l'Assemblée de l'Université a indiqué que l'art. 5 al.3 du règlement relatif à l'élection des membres de l'Assemblée de l'Université et des conseils participatifs ne permet pas l'éligibilité des vice-doyens.

Il est tout de même précisé qu'actuellement, les prof. U. Cassani et N. Jeandin sont présents au Conseil participatif de la Faculté en qualité de présidents de sections, et non de vice-doyens.

Tous deux, ont cependant présenté leur démission. L'administrateur, D. Gfeller, informe qu'ils seront remplacés par les prof. D. Manaï et B. Sträuli, pour lesquels une élection complémentaire tacite est en cours.

Le prof. S. Marchand a accepté par ailleurs d'être le nouveau représentant des membres du corps professoral au bureau du Conseil participatif de la Faculté

4. Direction des départements du 15.07.2010 au 14.7.2013

Le Conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité, l'élection du prof. A. Flückiger en qualité de directeur du Département de droit constitutionnel (CONST) du 15.07.2010 au 14.7.2013.

Le Conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité, l'élection du prof. B. Strauli en qualité de directeur du Département de droit pénal (PENAL) du 15.07.2010 au 14.7.2013.

Le Conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité, l'élection du prof. G. Aubert en qualité de directeur du Département de droit du travail et de la sécurité sociale (TRASE) du 15.07.2010 au 14.7.2013.

Le président précise qu'une fois la fusion des départements de droit constitutionnel (CONST) et de droit administratif et fiscal (ADFI) opérée, il y aura lieu de désigner un nouveau directeur.

5. Questionnaire sur la réforme des études : rencontre des représentants du corps des étudiants et du corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche avec la commission de l'enseignement

Le prof. T. Tanquerel présente le point et informe de l'état d'avancement des travaux d'évaluation de la réforme.

La commission de l'enseignement a proposé une rencontre avec la délégation du corps intermédiaire et du corps des étudiants.

Un projet de rapport sera établi cet été, et fera l'objet d'une nouvelle consultation. Le rapport définitif sera soumis à l'approbation du Conseil décanal, du Collège des professeurs, ainsi que du Conseil participatif de la Faculté.

Une rencontre a eu lieu entre le doyen, C. Bovet, le prof. T. Tanquerel, les responsables des maîtrises, ainsi qu'une délégation du rectorat et des services d'évaluation. Le rectorat a admis que le travail effectué par la commission de l'enseignement comptait comme évaluation.

Deux experts extérieurs viendront faire un complément d'évaluation.

Le prof. T. Tanquerel informe au surplus que, bénéficiant d'un congé scientifique l'année prochaine, il remet la présidence de la commission de l'enseignement à la prof. A. Leuba.

6. Règlement d'études 2010-2011 du baccalauréat universitaire en relations internationales (BARI) (corrigendum)

Le doyen présente le règlement d'études et indique que les quelques modifications proposées sont essentiellement «cosmétiques».

Le règlement, tel que présenté, a été accepté par l'ensemble des conseils participatifs des autres facultés (Lettres et SES).

Le Conseil participatif de la Faculté approuve à l'unanimité le règlement d'études 2010-2011 du baccalauréat universitaire en relations internationales (BARI).

7. Divers et communications

Le doyen annonce qu'une enquête de satisfaction concernant l'atelier de reprographie centralisé ReproMail, sera menée au mois de septembre (voire octobre), afin de récolter l'avis des différents usagers, suite à la suppression de l'atelier de la Faculté.

Le président informe que le nouveau règlement de la Faculté, qui pourrait entrer en vigueur fin 2010, prévoit que le Conseil participatif de la Faculté adopte son règlement de séance. Un projet de règlement de séance sera préparé avec l'aide de M. P. Rouiller, vice-président, puis présenté à la prochaine séance du Conseil participatif de la Faculté.

La séance est levée à 14h45.